

Réunion de la commission Formation-Jeunes Font-Romeu 5 juin 2006

Compte-rendu

Séance ouverte à 20h30, salle des conseils, lycée de Font-Romeu.

Il s'agit de la première réunion de la commission suite à sa constitution le 25 mars 2006 à Prades.

Présents : Jean Viguié, Jean Torrens, Didier Exiga, Benoît Santellani, Jeph Baric, Philippe Retana, Jérôme Seychal, Frédéric Naudy, Jean Gaillarde.

Excusés : Christine Cessio, Serge Souquet.

Ordre du jour :

- problème du Mas Blanc
- bilans d'activité UNSS Parapente
- mode de financement des aides aux projets jeunes
- projet d'équipement matériel
- divers...

-1- Problème du Mas Blanc

En réunion du comité directeur du CDVL, le 30 mai 2006 à Perpignan, Jean Viguié (président du club Escapade Aérienne) a exprimé son désaccord avec Georges Carbasse (président du CDVL), sur la considération et l'aide à apporter au projet parapente du Mas Blanc, établissement scolaire privé de Bourg-Madame.

Jean Viguié a été invité à saisir la commission formation sur cette question. En effet, il est du ressort de cette dernière de fixer les orientations et les programmes d'actions, et de les soumettre ensuite au comité directeur, voire à l'assemblée générale, pour le vote de validation.

Exposé :

Le Mas Blanc est un établissement scolaire privé, non affilié à l'UNSS. L'activité Parapente est inscrite dans son Projet d'établissement , programmée pendant les cours d'EPS avec prolongement sous forme de journées de stages encadrées par Vol'aime. Il s'agit d'une action éducative de type psycho-pédagogique. Les élèves sont licenciés à la FFVL.

Jean Viguié souhaite pérenniser la pratique de ces jeunes. Il prévoit de les rattacher au club « escapade aérienne » dont ils deviendraient membres adhérents, et demande au CDVL d'aider l'initiative du Mas Blanc comme il aide les initiatives des établissements scolaires de Font-Romeu et de la plaine.

Lors de la réunion du comité directeur du 30 mai 2006, Georges Carbasse précisait que le CDVL ne devait reconnaître une activité « parapente jeunes » que si elle s'exerçait dans le cadre de la convention UNSS-FFVL, estimant ainsi qu'apporter une considération à l'action du Mas Blanc serait la porte ouverte à de multiples sollicitations, et difficultés dues à ce précédent. Pour lui, le Mas Blanc est seulement un « client de Vol'aime » et à ce titre, son projet ne concerne pas le CDVL.

Discussion :

-à la question : « le CDVL doit-il agir auprès de jeunes exclusivement dans le cadre de la convention avec l'UNSS ? », la commission répond **NON**.

D'autres cadres d'actions doivent être proposés : sport universitaire, enseignement libre (ugsel), fédérations de jeunesse (ufolep, fol, cemea...) , écoles de sport de communes ou conseils généraux...

-à la question : « est-ce que reconnaître l'action du Mas Blanc serait la porte ouverte à tous les débordements ? » la commission répond **NON**.

La question est de définir les critères rendant un projet « éligible », ce qui demande de créer un cahier des charges : une action unss insuffisante pourrait être rejetée, alors qu'un autre agréé...

-à la question : « le Mas Blanc est-il un client de Vol'aime, ce qui, à ce titre, ne regarde pas le CDVL ? » la commission répond **NON**.

Les lycées Maillol, Clos-Banet, Céret sont tous clients de Vol'aime. Les élèves du Mas Blanc comme ceux des lycées cités sont licenciés à la FFVL lors de leurs stages : leur activité , en ce sens, regarde le CDVL.

Conclusion : la demande de Jean Viguié est recevable. La commission demandera au comité directeur du CDVL de suivre son avis positif sur ce sujet. En cas de vote négatif, appel sera fait à l'AG.

-2- Bilan (intermédiaire) des activités UNSS parapente au 20 juin 2006

Jérôme Seychal précise toute la difficulté à obtenir les bilans des réalisations pour l'année scolaire 2005-2006 (stages et mercredis d'initiation).

Doit-on arrêter les comptes fin juin ? L'idée de fonctionner selon un calendrier année civile est débattue et retenue. Elle est compatible avec les échéances relatives aux subventions fédérales. Les bilans seront donc à transmettre en fin d'année, avec une date limite fixée impérativement au 1^{er} décembre 2006. Les projets pour l'année civile 2007 seront également à remettre au CDVL pour le 1^{er} décembre 2006.

établissements	mercredis		Stages		compétitions
	Total ½ journées	Nombre total d'élèves	Total journées	Nombre d'élèves	
Lycée Maillol	4	58	4	20	non
Lycée Clos-Banet (Picasso)	6	30	0 (report du stage init . en oct. 2006)	0	non
Lycée de Céret	8 mercr + 1 lundi	34 27	2	5	non
CIE Cerdagne	12	9 (7 en perf, 2 en init.)	2	2	-6 élèves acad 13 et 14 mai 2006 -3 élèves Coupe de France « établissements »
Collège Rivesaltes	2	8	0	0	non
Collège Jean-Moulin	0	0	0	0	non
Collège Thuir	?	?	?	?	non

Remarques :

- Tous les établissements sont dans la difficulté d'établir un budget prévisionnel pour l'année suivante sans aucune information sur les éventuelles subventions fédérales. Il serait peut-être souhaitable de budgétiser dans le projet de l'année à venir la subvention effective de l'année écoulée ...

-Le bilan financier des actions réalisées reste à faire : il est nécessaire de faire apparaître séparément les dépenses en transport et en matériel (+ prestations moniteurs éventuelles) pour les mercredis , et les dépenses en transport, matériel, moniteurs et hébergement éventuels pour les stages.

-Après calcul, il apparaît que , pour les ailes achetées conjointement il y a 4 ans par un collectif lycées + unss66, il est possible d'intégrer aux dépenses un coût par aile et par jour de 4 € (les ailes louées par le CIE Cerdagne à l'école de club « Ailes cerdanes » sont au tarif de 13 € par jour).

-3- Mode de financement des projets

Le système des aides selon un montant « journées/élèves » est à revoir car inéquitable désormais. Proposition est faite d'une répartition au pourcentage.

Exemple : coût total des projets = 25000 €

Subvention CDVL/Ligue/... : 5000 €

Pourcentage subvention/projets : 20 %

Donc, pour un projet de 4000 €, la subvention accordée serait de 20 % de 4000 € = 800 €

Le calcul est établi selon le coût total réel des actions et la subvention totale réelle attribuée.

-4- projet d'équipement matériel

Décision avait été prise par le comité directeur du CDVL de prendre un crédit pour financer l'achat d'un lot de voiles destiné aux actions de formation prévues par le club « Aligers » en direction des professeurs d'EPS et de l'UNSS. Ce crédit a été refusé par la banque.

Le CDVL ne propose pas de solution.

L'aide de la Ligue a été sollicitée. Celle-ci s'est montrée intéressée par le projet et propose de le soutenir comme Formation de Ligue.

Un dossier va être présenté au Conseil Régional.

Envers et contre tout, avec débrouille et persévérance pour seuls moyens, les Aligers ont finalisé cette année la formation de 13 enseignants jusqu'au niveau « brevet de pilote ».

A ce jour, la poursuite de l'action est (très) incertaine !

-5-divers

Jean Gaillarde propose de discuter de l'intérêt de disposer d'un nouveau pool d'ailes scolaires caractérisées par leur taille réduite, leur destination uniquement réservée au gonflage et travail au sol, et leur prix réduit. Leur utilisation pourrait être envisagée dans le cadre obligatoire d'une programmation d'activités en cours d'EPS. Les participants à la commission sont favorables à cette approche.

Le rapporteur de la commission, Jérôme Seychal